



Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

20 JUIN 2019

L'honorable Kevin Sorenson
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Conformément au Règlement 109 de la Chambre des communes, je suis heureux de vous présenter la réponse officielle du gouvernement au 60^e rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé : *Rapport 3 – La force aérienne de combat du Canada – Défense nationale, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada.*

Les avions de chasse du Canada ont un effet direct sur la capacité du Canada de protéger les Canadiens et les Canadiennes et la souveraineté canadienne. Notre flotte d'avions de chasse est essentielle à la défense de l'Amérique du Nord et à la contribution du Canada à la paix et à la stabilité internationale à titre de membre du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le gouvernement demeure résolu à faire en sorte que l'Aviation royale canadienne dispose de l'équipement dont elle a besoin pour répondre aux obligations nationales et internationales du Canada en matière de défense et de sécurité.

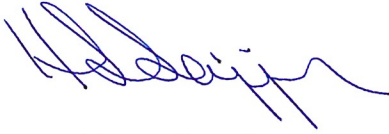
Le ministère de la Défense nationale a accepté les deux recommandations que le vérificateur général a formulées dans son rapport et a fourni un plan d'action détaillé pour expliquer les mesures que le Ministère a entrepris pour régler les problèmes soulevés par le vérificateur général.

Tel que demandé, la réponse du gouvernement ci-jointe fournit au Comité permanent des comptes publics un état d'avancement sur la mise en œuvre de ces mesures.

Canada 

Je veux vous remercier et remercier les autres membres du Comité pour le rapport et pour votre engagement continu envers les Canadiens et les Canadiennes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Harjit Sajjan', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Harjit Sajjan, P.C., O.M.M., C.D., député

cc :

Angela Crandall

Greffière, Comité permanent des comptes publics

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS INTITULÉ : RAPPORT 3 – LA FORCE AÉRIENNE DE COMBAT DU CANADA – DÉFENSE NATIONALE, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2018 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Introduction

Le gouvernement du Canada a examiné le 60^e Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé : *Rapport 3, la force aérienne de combat du Canada – Défense nationale, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*. Le gouvernement aimerait remercier les membres du comité d'avoir entrepris cette étude et d'avoir présenté des recommandations. À la demande du Comité, la présente réponse du gouvernement fait le point sur les mesures mises en place par la Défense nationale pour donner suite aux deux recommandations du Comité.

Tel que mentionné dans la politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement*, la Défense nationale s'engage à offrir à l'Aviation royale canadienne l'équipement dont elle a besoin pour mener à bien ses opérations nationales et internationales, y compris sa participation au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Recommandation 1 – Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force de chasse

Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport énonçant les progrès réalisés concernant les stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force de chasse visant à respecter les exigences opérationnelles et à préparer la transition et le remplacement de la flotte. De plus, que le Ministère fournisse au Comité des rapports d'étape chaque année jusqu'à ce que la capacité opérationnelle initiale des futurs avions de chasse soit atteinte.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Dans son rapport publié à l'automne 2018, le vérificateur général a indiqué qu'un nombre important de postes de technicien au sein d'escadrons de CF-18 étaient vacants ou étaient occupés par des techniciens qui n'étaient pas encore entièrement qualifiés. De plus, le nombre de pilotes de chasse qualifiés qui quittent l'Aviation royale canadienne est plus élevé que le nombre de pilotes qui peuvent les remplacer. Le vérificateur général a donc demandé à la Défense nationale de revoir ses initiatives actuelles en matière de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force de chasse et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour remédier à ce problème.

En réponse au rapport du vérificateur général, le ministère de la Défense nationale a accepté la

recommandation et s'est engagé à accroître le nombre de techniciens et de pilotes de la force de chasse en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies de recrutement et de maintien en poste. La réponse présente un certain nombre d'étapes qui ont déjà été entreprises pour accroître le nombre de membres du personnel au sein de la force de chasse de même que des initiatives plus vastes en matière de recrutement et de maintien en poste au sein des FAC qui appuieront les efforts visant à s'assurer que l'Aviation royale canadienne compte un nombre suffisant de techniciens et de pilotes de CF-18 dans ses rangs. Diverses mesures et initiatives spécifiques visant à honorer ces engagements ont été présentées dans le plan d'action du Ministère à l'intérieur duquel on retrouve des engagements supplémentaires en ce qui concerne la formation des pilotes et des techniciens.

Rapport d'étape

Transfert de techniciens vers des escadrons de première ligne : Dans sa réponse au rapport du vérificateur général, la Défense nationale a mentionné qu'elle allait transférer plus de 200 techniciens vers des escadrons de CF-18 de première ligne. L'Aviation royale canadienne a d'ailleurs commencé le transfert de ces postes afin de respecter cet engagement. Ce processus devrait être terminé d'ici décembre 2020.

Stratégies de recrutement : La réponse de la Défense nationale au rapport du vérificateur général présente des initiatives de recrutement plus vastes au sein des FAC. Ces initiatives auront une incidence sur l'Aviation royale canadienne puisqu'elles permettent de mettre l'accent sur les groupes professionnels auxquels appartiennent les membres du personnel navigant et de la maintenance dans le cadre des efforts de recrutement, s'il y a lieu. En mai 2019, les FAC ont lancé un plan de sensibilisation et d'attraction stratégique, qui représente une occasion de présenter les Forces armées canadiennes dans tout le pays et d'informer les Canadiens sur les possibilités de carrière qu'elles offrent. On y met entre autres l'accent sur les groupes professionnels qui connaissent des difficultés et sur les groupes professionnels clés, notamment les officiers de systèmes de combat aérien, les contrôleurs de la circulation aérienne, les pilotes et les opérateurs de systèmes électroniques aéroportés. Cette année, le plan de sensibilisation et d'attraction stratégique se poursuivra jusqu'en septembre 2019 et il sera mis à jour chaque année. Un nouvel outil sur le Web, lancé plus tôt cette année, s'ajoute aux efforts de recrutement accrus. Cet outil interactif et accessible en ligne permet aux Canadiens d'avoir une meilleure idée des possibilités de carrière au sein des Forces armées canadiennes. Cela comprend également un processus simplifié permettant de présenter une demande et de faciliter ainsi le recrutement. Afin d'appuyer ces initiatives de recrutement plus vastes, les FAC ont créé en décembre 2018 une cellule de ciblage pour aider à attirer des candidats qualifiés pour occuper un poste de pilote.

Stratégies de maintien en poste : Dans sa réponse au rapport du vérificateur général, le Ministère a fait référence aux efforts de maintien en poste plus vastes au sein des FAC puisqu'ils appuient le maintien en poste de membres qualifiés de la force de chasse. Les FAC ont fait beaucoup de progrès en ce qui concerne l'élaboration de leur stratégie de maintien en poste, laquelle vise à réduire et à stabiliser l'attrition et à déterminer quels sont les obstacles qui nuisent au maintien en poste. Cette stratégie sera fondée sur une analyse des raisons qui motivent les membres à quitter ou à rester, notamment les particularités propres à une carrière au sein des FAC, comme les affectations et les déploiements, les considérations d'ordre personnel ou familial de même que

d'autres facteurs externes (p. ex., les demandes sur le marché du travail). Bien que le plan d'action présenté par le Ministère indique que la stratégie de maintien en poste sera lancée en août 2019, l'élaboration de celle-ci prend un peu plus de temps que prévu ce qui fait en sorte qu'elle devrait plutôt être lancée en septembre 2019. Dans le cadre de cette stratégie plus vaste des FAC, l'opération EXPERIENCE, qui vise répondre au besoin immédiat de stabiliser le nombre de pilotes au sein de l'effectif, sera lancée en mai 2019. L'opération EXPERIENCE sera assurée par l'Aviation royale canadienne dans le cadre d'une opération plus vaste (TALENT). Les deux opérations englobent des initiatives déjà en cours qui ont été lancées plus tôt cette année afin de faciliter le réenrôlement d'anciens membres d'équipage et d'anciens spécialistes de la maintenance d'aéronefs de l'Aviation royale canadienne de même que l'enrôlement de candidats étrangers qualifiés en accélérant les évaluations médicales et les vérifications de sécurité. Parallèlement, l'Aviation royale canadienne revitalise son programme de maintien en poste de longue date intitulé Plan de campagne de l'Aviation royale canadienne dans le cadre de l'opération TALENT. Ce plan est conçu pour stabiliser l'effectif de l'ensemble de l'Aviation royale canadienne et permettre à celui-ci de croître de même que pour assurer le maintien en poste des experts au sein des escadrons afin de respecter les engagements présentés dans *Protection, Sécurité, Engagement*. Le plan met également l'accent sur le maintien en poste du personnel supérieur dans les escadrons afin d'offrir du mentorat et de la formation aux subalternes.

L'Aviation royale canadienne entreprend d'autres initiatives de maintien en poste pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment de membres au sein de la force de chasse avec l'expérience nécessaire et accroître la capacité des effectifs parmi les pilotes et les techniciens, notamment :

- Mener une évaluation et un atelier concernant le maintien en poste des pilotes par l'intermédiaire du Centre d'innovation de l'Aviation royale canadienne, mesure qui a été terminée en novembre 2018 qui a fait l'objet d'un suivi en avril 2019;
- Établir une période d'emploi de quatre ans pour les pilotes afin que ceux-ci puissent demeurer au sein de l'escadron lors de leur première période d'affectation aux vols opérationnels à compter de l'été 2019, ce qui prolonge la période d'emploi d'un an et permet d'encadrer les nouveaux pilotes;
- Privilégier les affectations au sein des unités d'instruction opérationnelle et des unités de mise sur pied de la force pour les pilotes et les techniciens afin de leur offrir une instruction plus efficace et leur permettre d'acquérir une plus grande expérience, à compter de l'été 2019;
- Mettre en œuvre le concept d'emploi de la Réserve pour la force de chasse – une initiative visant à maintenir en poste des pilotes de la Force régulière au sein de la Force de réserve, laquelle a permis de conserver environ 10 pilotes jusqu'à présent;
- Maximiser la période de maintien en poste des membres libérés pour des raisons médicales ou qui ne répondent plus aux exigences liées à l'universalité du service;
- Accélérer la création de deux nouveaux groupes professionnels : Technicien de soutien des opérations aériennes (prévue pour septembre 2019) et Officier des opérations aériennes (prévue pour octobre 2019).

Enfin, pour mieux appuyer les efforts de maintien en poste, les FAC ont mené différentes études pour comprendre pourquoi les pilotes et les techniciens d'aéronefs ont quitté l'organisation. Ces

études ont révélé que les pilotes et les techniciens d'aéronefs quittent les FAC pour des raisons liées à la qualité de vie personnelle et à la qualité de vie familiale de même que pour des raisons liées à la qualité du service (p. ex., avoir un travail valorisant et satisfaisant). Les FAC cherchent des façons de tenir compte de ces éléments dans le cadre de leurs efforts pour assurer le maintien en poste des pilotes et des techniciens d'aéronefs.

Augmentation de la force de chasse : La réponse de la Défense nationale au rapport du vérificateur général souligne le fait que la politique de défense du Canada *Protection, Sécurité, Engagement* comprend une initiative visant à accroître la force de chasse en ajoutant 200 nouveaux postes. Les FAC ont d'ailleurs intégré les 23 premiers postes alloués à des membres dont le travail porte sur les chasseurs dans le cadre de *Protection, Sécurité, Engagement*, lesquels seront occupés par des instructeurs à l'école de maintenance des aéronefs.

Efforts en matière de formation : Dans son plan d'action en réponse au rapport du vérificateur général, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre des initiatives en matière de formation pour appuyer la hausse du nombre de membres dont le travail porte sur les chasseurs. Pour respecter cet engagement, l'Aviation royale canadienne s'affaire activement à simplifier les systèmes de formation des pilotes et du personnel navigant. Cela réduira les temps d'attente et le nombre de membres qui doivent recevoir l'instruction initiale propre à leur groupe professionnel, ce qui fera en sorte que les pilotes seront prêts plus rapidement à prendre part aux missions. Comme il s'est engagé à le faire dans le plan d'action, le Ministère a également l'intention de faire passer le Programme d'établissement affilié (Élément air) du Collège Seneca du Programme de formation des officiers – Éducation permanente – Université civile au Programme de formation des officiers – Force régulière – Université civile, ce qui va accroître l'accès au programme de plus courte durée en l'incluant dans le vaste concept du Programme de formation des officiers – Force régulière. Cette proposition en est toujours à la phase d'établissement de la portée, puisqu'il y a toujours des répercussions secondaires sur lesquelles la Défense nationale doit se pencher avant d'aller de l'avant.

Recommandation 2 – Analyser les améliorations à apporter aux CF-18 pour assurer la pertinence opérationnelle et faire approuver celles qui sont adéquates et réalisables.

Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente un rapport au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur les progrès réalisés relativement à l'évaluation des mises à niveau requises pour rendre les CF-18 pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et à la détermination de celles qui seront mises en œuvre, s'il y a lieu. De plus, que le Ministère fournisse au Comité un rapport d'étape chaque année par la suite d'ici 2032.

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Dans son rapport présenté à l'automne 2018, le vérificateur général a indiqué que, hormis quelques armes en 2011, la Défense nationale n'a pas amélioré de manière notable la capacité de combat des CF-18 depuis 2008. Il en conclut donc que la capacité des CF-18 n'a pas été gardée à niveau avec la plupart des avions de chasse et systèmes de défense aérienne modernes et que cela ne fera que s'aggraver avec le temps. Par conséquent, le vérificateur général a demandé à la Défense nationale d'analyser les améliorations à apporter aux CF-18 pour assurer la pertinence

opérationnelle jusqu'en 2032 et de faire approuver celles qui sont réalisables.

Le ministère de la Défense nationale accepte la recommandation du vérificateur général. Dans sa réponse, le Ministère met en évidence les plans visant à obtenir les autorisations qui permettront d'améliorer la réglementation et à l'interopérabilité pour faire en sorte que CF-18 puisse voler jusqu'en 2032. En outre, le Ministère a mentionné que l'Aviation royale canadienne effectuait une analyse pour évaluer les mises à niveau nécessaires pour les systèmes de combat. De plus amples informations concernant les échéanciers prévus pour ces engagements sont présentées dans le plan d'action.

Rapport d'étape

Comme elle s'est engagée à le faire dans le cadre de la réponse du Ministère au rapport du vérificateur général, l'Aviation royale canadienne propose de faire approuver un certain nombre d'améliorations et de mises à niveau afin de prolonger la durée de vie de la flotte de CF-18 jusqu'au passage à la flotte de remplacement permanente. Ces améliorations et ces mises à niveau devaient être apportées dans le cadre d'un projet qui se fera en deux phases.

Phase 1 : Cette phase comprend des mises à niveau visant à régler les lacunes sur le plan de la réglementation et de l'interopérabilité relativement au CF-18 afin de tenir compte des normes nouvelles et revues. Ces mises à niveau permettront au CF-18 de respecter les exigences réglementaires en constante évolution en matière d'aviation et les normes revues en matière d'interopérabilité avec les alliés jusqu'au passage au nouvel aéronef de remplacement qui devrait avoir lieu en 2032. La phase 1 du projet devrait commencer à l'été 2019 et prendre fin d'ici 2025 lorsque les mises à niveau seront complétées.

Phase 2 : Cette phase vise à améliorer les capacités de combat de l'aéronef de façon à ce qu'elles soient à la fois efficaces sur le plan opérationnel et réalisables sur le plan technique, et ce, jusqu'en 2023. L'Aviation royale canadienne, grâce à son analyse, devrait déterminer les mises à niveau aux systèmes de combat qui seront apportées.

La Défense nationale doit suivre un processus rigoureux afin de déterminer les mises à niveau nécessaires. Ce dernier comprend tout le travail du Bureau de projet du chasseur, qui doit continuellement évaluer la disponibilité opérationnelle et la capacité de la flotte d'aéronefs. Les FAC participent également à des exercices d'entraînement multinationaux, notamment l'exercice Maple Flag, pour évaluer la capacité de la flotte de chasse du Canada par rapport à celles des alliés du Canada de même que par rapport aux systèmes de menace terrestre et aérienne modernes.